

**Communiqué de Presse des Municipalités de Prilly et de Renens
Renens, le 2 octobre 2017**

Professionnalisation du poste de Commandant du SDIS Malley, Prilly-Renens

Les Municipalités de Renens et Prilly soumettent à l'approbation de leurs Conseils communaux respectifs un projet de professionnalisation du poste stratégique de Commandant du Service de Défense Incendie et Secours (SDIS) Malley, Prilly-Renens. L'objectif de cette réorganisation est de favoriser un commandement entièrement dévolu aux tâches principales de secours ainsi qu'à la gestion des futurs défis d'un bassin de population toujours plus étendu.

Le 1^{er} janvier 2014, les anciens services du feu des villes de Prilly et Renens ont fusionné pour répondre à la Loi cantonale sur le SDIS. Depuis, ce service travaille en étroite collaboration avec les autorités communales dans un climat de confiance. Les sapeurs-pompiers offrent des prestations renforcées et garantissent des interventions de qualité digne des attentes de la population. Pour rappel, la Défense Incendie et Secours du Canton de Vaud s'appuie principalement sur un service de milice.

A l'époque, il avait été décidé de ne pas intégrer la professionnalisation du poste de commandant au processus de fusion, tout en mentionnant que cette possibilité serait évoquée en fonction de l'évolution du contexte. Ainsi, seul le secrétariat est actuellement professionnalisé au sein du service.

Après quelques quatre années d'existence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'envisager une direction opérationnelle du SDIS qui ne soit plus basée uniquement sur l'engagement milicien d'un commandant et de son Etat-major, aussi volontaires soient-ils. En effet, la charge administrative et opérationnelle n'a cessé d'augmenter suite aux exigences légales et réglementaires de l'ECA. Le SDIS est donc une entité à part entière dont le fonctionnement s'apparente désormais à une entreprise.

Le Commandant actuel a repris la grande majorité des tâches devant être effectuées en journée, et ce en complément à son emploi. Cette surcharge de travail n'est pas adéquate pour garantir un suivi régulier et optimal. Les Municipalités de Renens et Prilly, en collaboration avec les représentants de l'Entente intercommunale pour le SDIS, proposent dès lors une réorganisation dans laquelle le Commandant pourra s'investir complètement. Il pourra alors continuer de promouvoir un service professionnel, attractif et compétent, tout en favorisant l'engagement des volontaires ainsi que le renforcement de la collaboration avec les différents services communaux et autres partenaires.

Renseignements :

Jean-François Clément

*Syndic de Renens
079 645 79 77*

Alain Gillieron

*Syndic de Prilly
079 347 53 12*

Olivier Golaz

*Conseiller municipal
Direction Informatique-Population-Sécurité publique
079 398 76 77*

Antoine Reymond

*Conseiller municipal de Prilly
Finances - Écoles - Sécurité publique (Police, SDIS, Protection Civile) -
Culture et animation
079 379 84 51*